

Séance du 8 janvier 2013

Convocation envoyée
le 4 janvier 2013

Procès Verbal affiché
Le 15/12/2012

Nombre de conseillers :

En exercice 10
Présents 8
Votants..... 10

L'an deux mille treize, le 8 janvier, 20 heures 30, le conseil municipal de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FROMENT, Maire.

Etaient présents : M. Daniel FROMENT, M. Gilles TESSON, M. Fabien FOUQUERE, M. Paul GEISS Mme Nadine LANNOYE, Mme Valérie JACQUEAU , Mme Christelle PINOT, Mme Nathalie VOGT

Absent(s) excusé(s) :M. José LIMA DA CUNHA, M. Sylvain TROUVAIN.

Ont donné pouvoir : José LIMA DA CUNHA à Gilles TESSON, Sylvain TROUVAIN à Daniel FROMENT.

Le maire ayant ouvert la séance à 20 heures 30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

*A été élu secrétaire : **Paul GEISS***

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Après lecture, le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour.

- Désignation du secrétaire de séance.
- Projets de travaux et demandes d'aide financière auprès du Conseil Général de l'Oise et de l'Etat au titre de la D.E.T.R.
- Affaires diverses

2013.01 - MAIRIE – Réhabilitation façade Nord – Demande d'aide financière au Conseil Général de l'Oise.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil :

Les murs de la façade nord de la mairie font apparaître une importante dégradation : Fissures, absence de joints.

Une partie de la couverture en rive présente des dégradations entraînant des fuites.

Cet état peut entraîner des chutes de pierres et représente un réel danger pour les enfants de l'école utilisant le jardin de la mairie.

De plus, sans réfection rapide, ces dégâts deviendront beaucoup plus importants, entraînant des travaux de réfection plus coûteux.

Afin d'éviter cet état de fait, il est urgent pour la commune de procéder aux travaux nécessaires.

Enfin, ces travaux permettront une meilleure isolation thermique du bâtiment.

Ce dossier a fait l'objet d'une demande d'aide financière en date du 24 novembre 2011.

Cette demande n'ayant pas été retenue, les membres du conseil souhaitent la renouveler.

Les membres du conseil,

Après avoir entendu cet exposé et s'être fait présenter le devis,

Après en avoir délibéré,

**Approuvent l'opération projetée,
Acceptent le devis de l'entreprise GANTIER, d'un montant de 11 202,00 € HT.
Sollicitent l'aide financière du Conseil Général de l'Oise selon le plan de financement
annexé à cette délibération.**

**2013.02 – VOIRIE ROUTE DE FONTAINE – Amélioration de la voirie depuis le pont de la Nonette
jusqu'au n° 7ter.**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil :

L'état de la voirie communale route de Fontaine, depuis le pont de la Nonette jusqu'au n° 7ter, s'est considérablement dégradé.

A certains endroits, la totalité de l'épaisseur du revêtement est parti, laissant apparaître les cailloux, entraînant un risque de formation de nids de poule.

Cette voirie est l'accès principal au village, elle est donc très fréquentée.

Les réparations afin de rétablir ses qualités superficielles (rugosité et imperméabilité) sont indispensables.

Les membres du conseil,

Après avoir entendu cet exposé et s'être fait présenter le devis,

Après en avoir délibéré,

Approuvent l'opération projetée,

Acceptent le devis de l'entreprise COLAS d'un montant HT de 8 134.00 €

**Sollicitent l'aide financière du Conseil Général de l'Oise selon le plan de financement annexé à
cette délibération.**

**2013.03 – EGLISE – réhabilitation du chemin d'accès à l'église. Demande d'aide financière au titre de la
D.E.T.R.**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil :

Le chemin d'accès à l'église, réalisé en briques, s'est considérablement dégradé au fil des années.

Son état représente un danger pour les usagers :

- Matériaux non stabilisés
- Surface présentant des trous
- Revêtement très glissant par temps de pluie
- Accès très difficile pour les poussettes ou fauteuils roulants

Une remise en état complète est nécessaire.

Les membres du conseil,

Après avoir entendu cet exposé et s'être fait présenter le devis,

Après en avoir délibéré,

Approuvent l'opération projetée,

Acceptent le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 4 166.51 € HT

**Sollicitent l'aide financière au titre de la D.E.T.R. selon le plan de financement annexé à cette
délibération.**

2013.04 – EGLISE – réhabilitation du chemin d'accès à l'église. Demande d'aide financière auprès du Conseil Général de l'Oise

Le chemin piéton d'accès à l'église, réalisé en briques il y a des décennies, s'est considérablement dégradé au fil des années.

Outre le danger que représente maintenant cet état, la mise en valeur de l'église nécessite un chemin d'accès réhabilité.

Les principales dégradations sont :

- Matériaux non stabilisés
- Surface présentant des trous
- Revêtement très glissant par temps de pluie

La réfection de ce chemin permettrait également l'amélioration du cadre de vie en facilitant l'accès aux poussettes et fauteuils roulants.

Une remise en état complète est nécessaire.

Les membres du conseil,

Après avoir entendu cet exposé et s'être fait présenter le devis,

Après en avoir délibéré,

Approuvent l'opération projetée,

Acceptent le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 4 166.51 € HT

Sollicitent l'aide financière auprès du Conseil Général de l'Oise selon le plan de financement annexé à cette délibération.

AFFAIRES DIVERSES

Travaux impasse de la grenouillère.

Les nids de poule qui s'étaient formés ont été réparés en 2012.

Un gravillonnage est envisagé et a été chiffré. Le montant du devis s'élève à 4010 € pour des travaux réalisés jusqu'à la propriété de Monsieur et Madame Le Bigot. La totalité de l'impasse jusqu'à la propriété de M. et Mme BÉBRAS doublerait ce devis. Considérant le montant, les conseillers ne retiennent pas ce dossier pour cette année.

Mur entre l'église et la propriété de Monsieur et Madame Pinot.

Monsieur et Madame Pinot ont effectué à leur charge, dans le passé, un entretien du mur mitoyen entre l'église et leur propriété. Ils souhaitent à présent réaliser des travaux pour protéger l'état du mur (pose d'une tête de mur) et demandent la prise en charge intégrale par la mairie, soit 2600,00 € (devis entreprise Gantier).

Daniel Froment rappelle que ce mur est mitoyen et qu'il n'est pas envisageable de répondre favorablement à cette demande. Une proposition sera faite à la famille PINOT d'ici la fin du mois.

Avenant au marché de l'agence d'urbanisme G2C pour l'élaboration du P.L.U.

Afin de prendre en compte les nouvelles lois du Grenelle 2, des études complémentaires doivent être intégrées à l'élaboration du P.L.U.

Daniel Froment informe les conseillers de la signature d'un avenant au marché G2C, permettant la réalisation de ces études.

Réunion d'information sur le T.H.D. (Très Haut Débit)

Paul Geiss a assisté à la réunion d'information sur le Très Haut Débit et informe les membres du conseil :

TELOISE, Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut débit, mis en place par le Conseil Général de l'Oise dès 2004 a permis le développement de l'ADSL dans l'Oise et l'arrivée des principaux opérateurs fournisseurs d'accès à Internet. Le département prévoit maintenant la mise en œuvre concrète du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), ayant pour objectif de raccorder tout le département de l'Oise en fibre optique reliant directement l'opérateur au logement individuel (le FTTH / Fiber To The Home).

Cette nouvelle technologie augmentera considérablement la qualité des connexions actuelles et apparaît indispensable pour prendre part à cette « révolution de notre quotidien ».

Le conseil municipal sera invité à délibérer de son adhésion au Syndicat qui va être créé prochainement pour gérer le déploiement du réseau fibre optique. Il faudra également décider des différentes compétences à transférer à ce syndicat.

Elagage des arbres au cimetière

L'élagage des arbres au cimetière et dans le jardin de la mairie a été effectué les 2 et 3 janvier.

Extension du bâtiment de l'école

L'extension du bâtiment de l'école est proposée par Paul GEISS.

Le projet n'est pas envisageable actuellement du fait de la baisse des effectifs du RPI et le besoin d'une salle supplémentaire pour un autre usage ne se fait pas ressentir.

Paul GEISS remarque que les travaux de voirie effectués à la sortie sud du village étaient indispensables et ont été très bien réalisés.

Nathalie VOGT propose que les WC extérieurs du jardin de la mairie soient restaurés.

Christelle PINOT propose, pour un point de vue esthétique, que les poubelles de l'impasse de la grenouillère soient stockées derrière l'abribus le jour de la collecte. Daniel FROMENT pense que c'est impossible en raison de l'inaccessibilité des camions de collecte. Un rappel au civisme (rentrer la poubelle le plus tôt possible) va être fait aux habitants de l'impasse.

Visite des installations d'assainissement par VEOLIA

La visite des installations d'assainissement par l'entreprise VEOLIA a pris du retard. Initialement prévue au 31 décembre 2012, les visites se termineront courant février.

Nuisances sonores

Nathalie VOGT renouvelle sa plainte pour les aboiements intempestifs des chiens dans certains endroits du village.

Gilles TESSON accorde le bien-fondé de cette remarque et propose de prendre un arrêté. Daniel FROMENT pense qu'il s'agit plus d'un problème de voisinage à résoudre en tant que tel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

<u>Daniel FROMENT</u>	<u>Gilles TESSON</u>	<u>Fabien FOUQUERE</u>
<u>Paul GEISS</u>	<u>Nadine LANNOYE</u>	<u>Valérie JACQUEAU</u>
<u>José LIMA DA CUNHA</u> ABSENT Pouvoir à Gilles TESSON	<u>Sylvain TROUVAIN</u> ABSENT Pouvoir à Daniel FROMENT	<u>Christelle PINOT</u>
<u>Nathalie VOGT</u>		